BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2009-561/PRES/PM/MAECR/ MEF/MEBA portant ratification de l'Accord de don n° TF 094653 conclu le 29 juin 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Programme d'éducation de base.

Visa CF N°0541

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre :

VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement;

VU l'avis juridique n° 2009-034/CC du 29 juillet 2009 sur la conformité à la Constitution de l'Accord de don EFA FTI n° TF 094653 signé le 29 juin 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds Catalytique pour l'initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour Tous pour le financement du programme du Ministère de l'enseignement de base;

VU l'ordonnance n° 2009-016/PRES du 31 juillet 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de l'Accord de don n° TF 094653 conclu le 29 juin 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Programme d'éducation de base;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

DECRETE

ARTICLE 1: Est ratifié l'Accord de don n° TF 094653 conclu le 29 juin 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Programme d'éducation de

base.

ARTICLE 2:

Le don d'un montant de vingt deux millions de dollars (USD 22 000 000) sera entièrement consacré au financement dudit programme tel que décrit dans l'Accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangère et de la coopération régionale, le Ministre de l'économie et des finances et le Ministre de l'enseignement de base et de l'alphabétisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 juillet 2009

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bemban

Bédouma Alain YOĐA

Le Ministre de l'enseignement de base et de l'alphabétisation

Marie Odile BOKKOUNGOU/BALIMA